



COMITÉ DE PARENTS DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

Séance régulière virtuelle du mardi 7 septembre 2021, à 18h30

N°	Point à l'ordre du jour et décision	Constat, suivis, notes ou commentaires	Responsable(s) du suivi	Réalisation
1.	Accueil des membres et vérification des présences		--	Sans objet -- Fait F
2.	Ouverture de l'assemblée	L'assemblée débute à 18h30.	--	Non fait NF En voie de réalisation EVR
3.	Mot de la présidence du Comité de parents	Le président souhaite la bienvenue aux parents et surtout une bonne année scolaire. Pour l'essentiel les participants sont en fin de mandat. Il les invite à se présenter à nouveau et remercie les parents qui ne seront plus au CP.	--	--
4.	Lecture de l'ordre du jour	Un point est ajouté en 6b pour parler de l'appui aux parents démissionnaires. L'ordre du jour modifié est proposé par Kiléka Coulibaly, appuyé par Cloé Rodrique et adopté à l'unanimité.	--	--
5.	Points d'information a. Pandémie et COVID-19 dans les écoles	On continue de demander dès qu'on reçoit de l'information COVID, de transmettre l'information au courriel cp.covid19@csgm.qc.ca . Dans le cas où un bâtiment accueille 2 écoles différentes, y a-t-il partage de l'information entre les 2 écoles concernant les cas de l'une ou l'autre?	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	--
	b. Mise à jour des consignes pour la rentrée scolaire 2021	Nous sommes dans une zone en détérioration. Ailleurs au Québec, ils peuvent aller à l'école sans masque. La différence : s'il y a un signalement, il n'y a aucun changement pour le groupe. Ailleurs, dans le cas d'un signalement, le port du masque s'ajoute. Ce qui est plus compliqué est l'application du passeport vaccinal. Le Regroupement souhaite maintenir les enfants à l'école le plus longtemps possible, dans les meilleures conditions. On ne veut donc pas empêcher un enfant de suivre son parcours scolaire.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	--



		Par contre, pour le parascolaire, il faut le passeport vaccinal. En revanche, si une sortie éducative a lieu, le passeport n'est pas demandé.		
	c. Lancement du processus de nomination des parents sur le CCSEHDAA	On a demandé aux parents qui siégeaient déjà au comité d'étirer leur mandat. Ceci étant dit, des postes restent à pourvoir. Vous auriez dû déjà avoir reçu un avis à cet effet.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	--
	d. Refonte des règles de régie interne (suivi)	On avait annoncé au printemps qu'on y travaillerait pendant l'été. Le président annonce que le travail n'a pas été fait. On conservera les mesures transitoires pour la composition de l'exécutif et une proposition sera faite au cours de l'année.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	NF
	e. Regroupement des comités de parents du Québec (RCPAQ)	Des sorties ont été faites dans les premières semaines de l'année scolaire notamment en ce qui a trait au statut vaccinal : un enfant ne peut être discriminé sur son statut vaccinal pour aller à l'école. C'est l'orientation choisie par le ministère. Le président, Lyne Deschamps et un collègue de Laval ont pu rencontrer le ministre. Il y a été question des consignes données aux nouveaux représentants. On a demandé une clarification concernant « des frais supplémentaires pourraient être demandés en raison de la COVID ». Le ministre a signifié qu'il ne savait pas de quoi il s'agissait, mais que si ceci sortait du cadre de la gratuité scolaire, des interventions seraient faites. Un coffre à outil a été fourni qui contient des gabarits, des conseils, des ressources et autres outils pertinents et utiles pour des parents qui s'engagent dans leur milieu. Tous ces outils seront offerts sur le site du regroupement. Le regroupement compte 6 CP. Un parent propose qu'une discussion soit tenue dans une prochaine rencontre concernant le passeport vaccinal.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	--
6.	Points de décisions ou de discussion a. État de situation sur les relations avec l'administration du CcssdM :	En juin, on savait que la tutelle était annoncée. M. Lachance a été DG à la CS des Mille-Îles. Il est très particulier de comparer ce que vivent des bénévoles à ce que vivent les employés. M. Deslauriers convient que c'est différent et comprend que les employés préfèrent ne pas avoir de réunion le soir. Mme Fleury poursuit son intérim. Le rôle de M. Lachance n'est pas une tutelle comme à EMSB.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	--



	i. Échanges avec l'administrateur de la tutelle et la directrice générale par intérim	<p>Certains irritants demeurent, mais un dialogue est établi.</p> <p>Le cssdM a réalisé un vidéo invitant les parents à s'impliquer au sein de leur école et du CP. Cette vidéo sera présentée dans les assemblées générales.</p> <p>Certaines écoles ont dû reporter leur AG parce que l'école ne disposait pas encore d'un compte Zoom.</p> <p>En suivi au cas de l'école St-Donat, M. Demuy remercie les CÉ qui ont appuyé le CÉ de St-Donat.</p>		
	ii. Adoption du budget 2021-2022 du cssdM	M. Deslauriers avait demandé d'avoir le budget avant la séance publique du CA du cssdM du 25 août. L'administration a accepté. Il ne pouvait pas être communiqué à tous, mais c'est un précédent intéressant.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	--
	iii. Audit interne sur les processus financiers du Comité de parents	<p>Il en a été brièvement question au printemps. On a reçu l'appel pour participer à l'audit interne qui vise à évaluer les processus et mécaniques utilisées par le CP pour la gestion de ses finances (ex. qui peut faire des chèques, les pièces justificatives demandé, les preneurs de décision pour faire des dépenses). Mis à part pour les petites dépenses (ex. repas, goûters), il y avait toujours une résolution pour une dépense. La firme choisie pour cet audit est RCGT. La première rencontre s'est faite à la mi-août avec Kileka Coulibaly, Lyne Deschamps et Sylvain Caron, sans savoir le contexte.</p> <p>On suppose que le fait d'avoir octroyé un contrat à Lyne Deschamps, à la suite d'une résolution du CP pour l'accompagner dans les changements liés à la Loi 40, semblent être à l'origine de l'audit.</p> <p>Les auditeurs maintiennent qu'au-delà des difficultés vécues avec l'organisation, l'exercice n'est pas punitif : ils veulent évaluer le fonctionnement financier du CP.</p> <p>M. Deslauriers souligne que cet exercice arrive à un moment où le CP n'avait plus de soutien administratif. Toute l'évaluation sera donc faite dans un cadre où le CP n'avait ni soutien ni réel processus. L'exercice porte sur la période débutant avec l'adoption de la loi 40 (février 2020). Après la rencontre avec M. Deslauriers, il a été convenu qu'il était important de présenter la situation antérieure à février 2020.</p> <p>Le secrétaire général a informé le CP du processus pour la prochaine année.</p>	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	--



		<p>M. Deslauriers a eu une seconde rencontre avec RCGT avec les auditeurs qui souhaitent éclaircir certains points. Il a mentionné aux auditeurs ainsi qu'à Mme Fleury et M. Lachance qu'il craignait que l'exercice coûte très cher pour peu de résultats.</p> <p>En lien avec le contrat octroyé à Mme Deschamps, M. Caron explique que ceci avait été conseillé par le médiateur et que le CP avait eu l'aval de la DRH de la CSDM, Mme Fleury.</p> <p>À noter : le Vérificateur général fait également une enquête sur le cssdM.</p>		
	<p>b. Appui aux parents du CA : pourvoi en contrôle judiciaire, intervention amicale</p>	<p>Mélanie Shanks a déposé un pourvoi en contrôle judiciaire afin de casser le rapport déposé où elle était nommée en conclusion parce que la décision se base sur des informations non vérifiées et fausses. On rappelle que c'est ce rapport coulé aux médias qui a été utilisé pour ternir la réputation de Mme Shanks et les autres personnes qui y sont nommées.</p> <p>Cinq personnes (Kiléka Coulibaly, Sylvain Caron, Benoît Guilmain, Lyne Deschamps et Marc. Etienne Deslauriers) sont nommées dans le rapport et ont choisi de faire une intervention amicale dans le cadre de la procédure de Mme Shanks. Ils vont donc aussi en cours pour appuyer sa démarche. Si elle a gain de cause, ceci pourrait aider tous les parents qui se retrouveraient dans une situation similaire à l'avenir.</p> <p>La question de l'argent est la plus délicate et représente des coûts pour les cinq personnes. Le budget du CP ne peut pas être utilisé pour payer ces coûts. Une demande a été faite au cssdM pour couvrir les frais en vertu de la loi 40. Le cssdM a refusé de payer ces frais. Les cinq personnes ont décidé d'assumer les coûts. Une campagne de sociofinancement pourrait être démarrée si certains parents sont souhaitent le faire. Les parents pourraient y contribuer.</p> <p>Les avocats ont accepté de prendre la cause pour un maximum de 12 500 \$.</p> <p>Des parents soulignent qu'ils ne sont pas d'accord avec le fait que des parents paient de leur poche pour se défendre; ils souhaitent que le CP paie.</p> <p>M. Deslauriers explique que ce n'est pas dans le mandat du CP, qu'une demande a été faite au cssdM. Il demande à ce qu'on suspende ce débat.</p>	<p>Marc. Etienne Deslauriers, président du CP</p>	<p>--</p>



		<p>Mme Shanks explique que les allégations de collusion ont eu un impact important sur sa vie professionnelle. Une autre procédure pour diffamation a été également déposée. Si des actions sont posées par le CP, elle souhaiterait que ces actions soient coordonnées. Pour le pourvoi, l'administration défraie les coûts. Là où le bât blesse, elle a perdu des contrats (elle était Protectrice de l'élève)</p> <p>On rappelle que les parents peuvent se regrouper pour partir une levée de fonds. Des parents soulignent qu'une telle campagne devrait être centralisée.</p> <p>Il est proposé que M. Deslauriers soit mandaté pour avoir des discussions l'administration pour trouver une façon d'aider les parents qui doivent défrayer des coûts.</p> <p>Il est proposé qu'on demande un avis juridique pour savoir ce qui peut être fait. M. Deslauriers s'informerait.</p> <p>Il y a eu une fuite d'information dans les médias qui impacte la réputation d'un parent. Ce n'est pas quelque chose de forcément attaché au cssdM.</p> <p>La proposition qui avait été présentée au préalable est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Le CP mandate M. Deslauriers pour identifier des solutions pour soutenir financièrement les parents affectés et demander un avis juridique externe. La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>		
	c. Assemblées générales annuelles des parents de nos écoles	<p>Les AGA sont les AG des parents. Les directions d'école n'ont pas à prendre de décision à cet égard. Les décisions doivent être prises de concert avec la présidence de CÉ. La convocation doit émaner du CÉ. La direction peut demander que des points soient ajoutés. On a toujours le droit d'utiliser les services ou les locaux. Si une décision émane de la direction de santé publique à l'effet de limiter les réunions en présence, ce sera différent. Par ailleurs, si l'AG se fait à distance, les CÉ ont le droit d'exiger que la rencontre se fasse en mode réunion plutôt qu'en mode webinaire qui limite la capacité d'intervention des participants.</p> <p>M. Deslauriers explique que les directions d'écoles doivent soutenir les AG, notamment pour le vote.</p>	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	EVR



		Il est proposé par M. Demuy et appuyé par Mme Alepin que M. Deslauriers demande au cssdM de se positionner quant au mode de tenue de réunion, temps de parole, scrutin, etc.		
7.	Prochaine réunion, la mardi 5 octobre : -	Accueil et orientation <ul style="list-style-type: none">- Rôles et responsabilités des membres du Comité de parents- Travaux et planification de l'année 2021-2022- Rapport annuel 2020-2021 Adoption du procès-verbal de la séance régulières du mardi 15 juin 2021	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	--
8.	Levée de l'assemblée	Les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée à 21 h 20.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	--



*Prise de notes par Cloé Rodrigue, représentante de l'école Le Plateau.
Rédaction du procès-verbal par Kiléka COULIBALY, représentante de l'école François-de-Laval.*



Annexe 2 :

L'ordre du jour, proposé par Geneviève Morin, avec l'appui de Cloé Rodrigue, est adopté à l'unanimité.

Séance virtuelle du mardi 5 octobre 2021

Accueil et orientation

Plateforme Zoom 🗎 <https://csdm.zoom.us/j/5145966121> | Code secret 🗎 montreal

1. Accueil des membres et vérification des présences // 18h30
2. **Ouverture de l'assemblée** // 18h45
3. Mot de la présidence du Comité de parents
4. Lecture de l'ordre du jour

Accueil et orientation des membres du Comité de parents des écoles de Montréal : // 19h
 - a. Rôles et responsabilités des membres + fonctionnement du Comité de parents
SOURCES = Formation obligatoire du Ministre pour les membres de conseil d'établissement :
Capsule vidéo
5. **Points d'information :** // 19h30
 - a. Pandémie et COVID-19 dans les écoles : cp.covid19@csdm.qc.ca
 - b. Négociations nationales du gouvernement avec les syndicats scolaires
 - c. Lettre de Geneviève Robert, représentante de Robert-Gravel
 - d. Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ)
 - e. LE SAVIEZ-VOUS ? Le rapport annuel du conseil d'établissement
6. **Consultation** // 20h00
 - a. Programme de soutien alimentaire
7. **Points de décision ou de discussion :** // 20h30
 - a. Suivi de la demande de désignation de parents sur le CA
 - b. Relance de différents comités de travail
 - c. Calendrier des rencontres du CP pour l'année 2021-2022
 - d. Besoins et conseils pour la rentrée 2021
8. **Prochaine réunion, le mardi 15 juin 2021 :**
 - Présentation du CSSdM, suivi de la révision (2019) de l'offre de service au secondaire
9. **Levée de l'assemblée** // 21h30

Documents de réunion à télécharger (dossier en ligne) :

⇒ <https://drive.google.com/drive/folders/1LYdaSdO-Nn0tkZVCTfA5GIn4bh9mYUq?usp=sharing>



Annexe 3 :

Résolution adoptée, séance virtuelle du mardi 25 mai 2021

Désignation de trois parents sur le CA du CSSdM pour assurer une transition harmonieuse

CONSIDÉRANT la volonté du Comité de parents d'assurer la mise en oeuvre de ses demandes adoptées le mardi 11 mai dernier ;

CONSIDÉRANT, notamment, le vide juridique suivant :

- que le règlement sur la désignation des membres parents au CA, en vertu des articles 143 et 455.2 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), est inexistant ;
- que la procédure de désignation prévue à l'article 332 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (Loi 40), par son Annexe I, ne constitue qu'une procédure prescrite pour les premières désignations des CA exclusivement;
- que la LIP est muette quant à la capacité pour un CA de se gérer en situation exceptionnelle, s'il comporte un nombre de vacances ne permettant pas de combler les postes à la présidence et/ou à la vice-présidence ;
- que le « mode prescrit » édicté à l'article 175.10 de la LIP en cas de vacances est, ou bien inexistant, ou bien s'il réfère au processus de désignation adopté par le Comité de parents, inapplicable dans le présent cas en raison des délais exigés ;

CONSIDÉRANT que ce vide juridique semble ne pas permettre de prendre certaines décisions essentielles pour la rentrée 2021 ;

CONSIDÉRANT la volonté du Comité de parents d'assurer que les élèves puissent bénéficier des meilleures conditions pour la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT la volonté de certains démissionnaires d'assurer une transition harmonieuse ;

CONSIDÉRANT que les candidatures des parents démissionnaires ont déjà été soumises avec succès au processus de désignation que s'est donné le Comité de parents ;

CONSIDÉRANT la demande répétée du Ministère, repoussant son échéance au 28 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT enfin que le Ministère assure avoir bien lu et compris les résolutions du Comité de parents du 11 mai 2021 ;



Il est PROPOSÉ, par Mohamed Rizqy, avec l'appui de Pauline Ferrand, et RÉSOLU que le Comité de parents :

- **ASSURE** de mettre en marche un échéancier de travail concernant les demandes adoptées le 11 mai 2021 ;
- **DÉSIGNE** les personnes suivantes afin d'assurer la prise de décision essentielle en raison du vide juridique actuel :
 - Sylvain P. Caron,
 - Kiléka Coulibaly
 - et Benoit Guilmain.

CP 2021-05-25 – 02 ADOPTÉ

(Conforme à ce qui est adopté, à Montréal, le mardi 25 mai 2021.)

Marc.

Etienne

DESLAURIERS,

Président du Comité de parents des écoles de Montréal